

La Paracha de Michpatim

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit (verset 13 – chapitre 21).

« וְאִשֶּׁר לֹא צָדָה וְהָאֱ-לֹוּקִים אָנָּה לִידוֹ וּשְׁמִתִּי לָךְ מִקּוֹם אֲשֶׁר יָנוּס שְׂמָה »

« *Et celui qui n'a pas tendu d'embuscade et Hachem l'a amené sous sa main, je te désignerai un endroit où il s'enfuira.* »

Dans le traité Makot (daf 10) il est rapporté : « rabbi chimone ben Lakich a ouvert sa leçon sur ce verset de notre paracha de la manière suivante : « Ainsi que le proverbe de l'ancien (terme désignant Hachem qui est « l'ancien » du monde) le dit :

מִרְשָׁעִים יֵצֵא רָשָׁע « Des méchants vient (ou sort) le mal ». De quoi ce verset parle-t-il ?

De 2 personnes qui ont chacune tué quelqu'un, l'une a tué involontairement et l'autre a tué de façon délibérée.

Celui-ci n'a pas de témoins qui puissent témoigner contre lui, et celui-là n'a pas de témoins (puisque personne n'a assisté à ces 2 événements, le meurtrier involontaire n'a pas été exilé et l'assassin qui a commis un crime délibéré n'a pas été exécuté).

Hachem les fait se rencontrer dans une même auberge, où celui qui a tué de façon délibérée est assis sous une échelle, tandis que celui qui a tué de façon involontaire descend de l'échelle et tombe sur lui et le tue.

Le résultat de cette succession d'événements est que celui qui avait tué de façon délibérée est tué comme il le méritait, et celui qui avait tué de façon involontaire est exilé, car il vient à présent de tuer quelqu'un par inadvertance en présence de témoins.

A priori, on peut se demander ce qui a amené Reich Lakich a interprété ce verset de Michlé de cette manière. En effet, où y voyons-nous allusionné cette interprétation ?

A ce propos, une explication merveilleuse nous est apportée par l'un des élèves du rav mordéhaï Benett : A priori comment est-il possible que notre verset puisse déclarer : « וְהָאֱ-לֹוּקִים אָנָּה לִידוֹ », alors que nous avons une règle enseignant : « Hachem n'associe jamais son nom au mal comme il est dit dans Béréchit (1-5) :

« וַיִּקְרָא אֱ-לֹוּקִים לְאוֹר יוֹם וּלְחֹשֶׁךְ קָרָא לַיְלָה » « Elokim appela la lumière : « jour », et l'obscurité, il l'appela : « nuit » ».

Nous remarquons dans ce verset qu'Hachem n'a associé son nom (de Elokim) qu'à la création de la lumière. Or, il est écrit dans Michpatim : « Elokim l'a amené sous sa main »

Si c'est ainsi, comment la Thora peut-elle écrire au sujet de meurtriers « וְהָאֱ-לֹוּקִים אָנָּה לִידוֹ », n'est-ce pas mauvais ?

« un juif est tué, et un autre juif part en exil dans une ville de refuge ? »

Cependant, s'il est question ici de 2 juifs qui ont déjà tués, l'un par accident, et l'autre délibérément, or ces faits se sont produits sans qu'il y ait de témoins. Alors finalement, c'est bien maintenant qu'Hachem les ait fait se rencontrer dans une même auberge, car c'est de cette façon que ces 2 bné Israël obtiendront leur expiation à leur faute antérieure.

On comprend alors par cela, le verset dans Michlé citant : « מרשעים יצא רשע » qu'on peut alors aussi traduire : « le mal (c'est-à-dire la faute antérieure des 2 meurtriers) s'écartera (sortira) d'eux (des méchants) à travers le fait que le tueur volontaire périra sous la chute du tueur involontaire, qui lui sera exilé : Evénement, produit bien sûr, en présence de témoins.